



Direction générale des services

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2016 **PROCES-VERBAL**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 5

**Michel RINCE donne pouvoir à Lionel BROSSAULT
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET
Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Alain BLANCHARD**

Le Maire procède à l'appel des conseillers.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19h00.

Aurora ROOKE est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est entamé.

I - Délibérations du Conseil Municipal

Personnel – Finances – Accueil – Formalités administratives

01/ CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Pour faire face aux besoins d'encadrement et de surveillance des enfants le mercredi au Centre de loisirs et pendant les petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, février et Pâques) sur l'ensemble des structures enfance-jeunesse, il est nécessaire de recruter des adjoints d'animation de 2^{ème} classe contractuels :

Au centre de loisirs

12 postes pour les mercredis

14 postes pour les petites vacances scolaires

Au Service Animation Jeunesse

2 postes pour les mercredis, vendredis et samedis

3 postes pour les petites vacances scolaires

Au Tremplin

2 postes pour les mercredis

2 postes pour les petites vacances scolaires

Le nombre de postes variera en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Ces animateurs de loisirs seront rémunérés sur la base d'un forfait journalier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- D'EMETTRE un avis favorable à la création des postes d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe pour les structures enfance-jeunesse sur l'année scolaire 2016-2017, selon ce qui précède ;
- D'AUTORISER M. le Maire à procéder aux recrutements.

Aménagement - Urbanisme et Services techniques

02/ NOUVELLE ECOLE MATERNELLE – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE / ANNEXE 1

Suite à l'étude de programmation conduite par le cabinet PREAU, la municipalité a choisi de construire une nouvelle école maternelle d'une capacité de 8 classes pour répondre aux perspectives d'évolution des effectifs scolaires dans les années à venir.

Le montant estimé de la rémunération étant supérieur aux seuils de procédures formalisées, conformément à l'article 74 du Code des marchés publics (CMP), la commune a lancé une procédure de concours restreint pour le choix du maître d'œuvre de ce projet.

Par délibération n°2016-03-18 en date du 24 mars 2016, le conseil municipal a approuvé la désignation du jury de sélection en vue de la construction de l'école maternelle. L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 29 février 2016 ; cette procédure de jury s'inscrit dans le code des marchés publics, édition 2006.

88 sociétés ont déposé un dossier de candidature. Le jury s'est réuni le 26 avril 2016 pour choisir les candidats autorisés à remettre une offre. 3 équipes ont été retenues :

- Agence Duclos – Gaudin – Riboulot
- PADW Pellegrino associés
- Agence MCM

Réuni le 18 juillet 2016, le jury a examiné les propositions des 3 candidats. Au terme des débats, les membres du jury ont proposé de retenir l'Agence Duclos – Gaudin – Riboulot, et d'attribuer les primes prévues au règlement du concours.

Il a ensuite été procédé à la levée de l'anonymat et à l'ouverture des propositions d'honoraire des équipes.

Le montant de la mission de base proposé par l'agence Duclos – Gaudin – Riboulot était de 308 000 € HT. L'ensemble des missions complémentaires portait sur 115 640 € HT (OPC, EXE complet, EXE partiel HQE, STD, Tests d'étanchéité).

Conformément à l'article 70 du Code des marchés publics, des négociations avec le candidat ont été engagées. Au terme des négociations, le maître d'œuvre a établi une nouvelle proposition de rémunération :

- Mission de base : 250 320,00 € HT (soit 8,94 % du montant HT prévisionnel des travaux)
- OPC : 24 360,00 € HT
- EXE complet : 45 920,00 € HT
- STD/FTLJ : 3 920,00 € HT
- Tests étanchéité à l'air : 1 960,00 € HT

Soit un total de 329 280,00 € HT, soit 11,76% du montant HT prévisionnel des travaux.

Le choix a été fait d'opter pour l'EXE complet et de retirer de la mission de base la mission VISA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 24 Voix pour et 6 Abstentions, décide :

- **D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école maternelle à l'Agence Duclos-Gaudin-Riboulot, pour un montant de 329 280,00 € HT, soit 395 136,00 € TTC ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution du marché ;**
- **DE VALIDER l'attribution d'une prime d'un montant de 12 000,00 € HT, soit 14 400,00 € TTC à chacun des candidats non retenus, Agence MCM et PADW Pellegrino Associés.**

Emmanuel RENOUX indique que l'attribution du marché pour la nouvelle école a suivi une procédure approuvée par les membres de l'opposition. Il y a eu un appel à projet, une concurrence entre projets, un débat autour des dossiers retenus. L'opposition est en accord avec le projet qui a finalement été retenu selon les critères de l'appel à projet.

Cependant, il précise que les membres de l'opposition ont des réserves sur le dossier dans sa globalité :

- le positionnement de cette école ne paraît pas satisfaisant car les parents devront reprendre leur voiture pour aller à Alexandre-Vincent et les cars feront un double circuit. Sur cet aspect-là, rien ne changera par rapport à la situation actuelle.

- l'implantation de 8 classes de maternelles (10 à terme avec les extensions) au plus près de cultures et donc de leur traitement chimique ne paraît pas pertinent. De plus, il relève que cette future école sera exposée aux vents dominants de la vallée du Gesvres.

Ensuite, il indique que l'opposition a également des réserves quant au dossier retenu même si elle a bien noté que certaines de ces réserves vont faire l'objet du travail à venir avec le cabinet d'architectes et seront peut-être levées. La dimension des cours de récréation est à revoir, elles sont pour l'instant trop petites. Les performances énergétiques de ce bâtiment public seraient au niveau de la RT2012 + 20%. Cela ne correspond à aucune réglementation standard et reste peu ambitieux pour une commande publique.

Enfin, une extension pour 2 classes est prévue mais cela se fera sur les espaces extérieurs qui sont déjà restreints, et donc il n'y a pas à terme de réserves pour étendre les cours et espaces extérieurs.

Emmanuel RENOUX indique que pour ces raisons les membres de l'opposition s'abstiendront pour cette délibération.

Catherine CADOU indique souhaiter répondre aux interrogations relatives aux produits utilisés par les agriculteurs. Elle rappelle l'existence de la loi de Ségolène Royal sur la transition énergétique qui réduit considérablement, voire supprime l'utilisation de pesticides pour l'agriculture. Bien qu'elle ne soit pas allée au fond de la loi, il lui semble quand même que c'est un grand chantier à partir de 2017.

M. LE MAIRE confirme que les nouvelles lois présentées par Ségolène Royal contraignent les agriculteurs à ne pas traiter autour des écoles ni des bâtiments publics. Il informe par ailleurs avoir discuté avec les agriculteurs concernés qui lui ont fait savoir qu'il n'y aura que de l'herbage car il n'y aura pas de cultures possibles près des écoles.

Jean-Pierre TUAL précise que la loi ne se limite pas aux écoles.

M. LE MAIRE confirme.

Informations diverses

▪ Dans le cadre du PLUi, des réunions publiques sont prévues afin de présenter à la population le diagnostic établi par le bureau d'études. Ce diagnostic sera présenté par Sylvain Lefeuvre et Camille Herbreteau de la CCEG.

Les dates de ces réunions sont les suivantes :

- **Lundi 12 septembre à 19h00 à Héric (salle Municipale)**
- **Mardi 20 septembre à 19h00 à Sucé-sur-Erdre (salle de la Papinière)**
- **Mercredi 21 septembre à 19h00 aux Touches (salle Polyvalente)**

▪ **Forum des associations**

Le samedi 10 septembre 2016 de 9h à 13h / Salle Olympie

- **Prochain conseil municipal :**

Le lundi 3 octobre 2016 à 19h00

- **Prochain conseil communautaire :**

Le mercredi 28 septembre 2016 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

**Le Maire,
Alain ROYER**



